

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBA****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 3 avril 2024

**DEL\_20240403\_14**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**  
**20**  
**26**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS- Jean-Pierre LE CROM - Marjorie GARCIA - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Magalie MACÉ a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON

**Absents : Cécile NICOLAS, Alain DESMARS, Aurélie LE GUNEHEC (départ à 20 h 26)**

Mme Laurence DUPONT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Autorisation de signature du bail pour 3 locaux de médecine générale**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**04 avril 2024**

Et que les convocations ont été faites les

**21 mars 2024****22 mars 2024**

Les communes de Trignac et de Saint Nazaire ont souhaité constituer une polarité médicale structurante au sein de la ZAC Océane-Acacia dans le quartier de Certé par le biais du regroupement de professionnels de santé.

La Société Office Santé a été désignée pour réaliser le programme immobilier qui abritera des professionnels paramédicaux tels que kinésithérapeutes, dentistes, ostéopathes, podologues et sages-femmes. Le pôle médecine générale est constitué de 8 cellules.

La Société Office Santé a engagé la construction d'un ensemble immobilier voué à accueillir le pôle santé sur un terrain situé sur la commune de Trignac (44570), 1 place des Droits de l'Homme.

La Ville de Trignac, a sollicité la SAS Centralités 44 afin de permettre le portage des locaux pour y installer des activités de médecine générale.

Le Comité d'engagement de la SAS Centralités 44, réuni le 6 juillet puis le 29 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'achat de 3 bureaux de médecine générale et à leur mise en location à la Commune de Trignac. Cette décision a été confirmée par l'Assemblée Générale de la SAS réunie le 15 décembre 2023.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une location des locaux par la commune à la SAS Centralités 44.

Le loyer principal annuel hors charges est de 22 435,20 € HT, soit 26 922,24 € TTC, repartit comme suit :

<b>Loyer €</b>		
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Lot 1</b>	7 180,10 €	8 616,12 €
<b>Lot 2</b>	8 037,00 €	9 644,40 €
<b>Lot 4</b>	7 218,10 €	8 661,72 €
	<b>22 435,20 €</b>	<b>26 922,24 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 26 mars 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : D'émettre un avis favorable à une location des locaux par la commune à la SAS Centralités 44.

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

**Article 3** : Dit que la présente dépense est prévue au budget de la commune

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

